Ville de Béthune

MOBILITÉ

# Bourse au permis : le coup de pouce de la passer son permis

Vous avez besoin de passer le permis de conduire, mais pas les moyens de le financer ? La Ville de conditions, de vous accompagner via le dispositif "bourse au permis". Depuis dix ans, plus de 305 E sésame.

*Publié le 29 janvier 2019*

Le permis de conduire est quasiment indispensable dans la vie de tous les jours, ne serait-ce que pour trouver un emploi. Alors, afin de donner un coup de pouce aux Béthunois, la Ville de Béthune lance chaque année la bourse au permis, un dispositif désormais accessible sans limite d'âge.

SOURD OU MALENT
EN 1 CLIC

## Une prise en charge de 80 % du coût total de la formation

Le principe de la bourse au permis est simple : la Ville de Béthune s'engage à prendre en charge une partie du coût total de la formation. Cela comprend les cours de Code de la route, le passage de l'examen du code, les leçons de conduite et le passage de l'examen final. La participation de la Ville peut aller jusqu'à 80 %.

## Du bénévolat en contre-partie

En contre-partie, le bénéficiaire s'engage à réaliser 50 heures de bénévolat à Béthune. Ces heures peuvent être réalisées au profit de la Ville, par exemple lors d'une manifestation qu'elle organise. Elles peuvent également être réalisées au profit des associations béthunoises, dans le cadre de leurs actions quotidiennes ou lors d'événements.

## Accessible à tous les adultes, quel que soit l'âge

Pendant de nombreuses années, le dispositif n'était dédié qu'aux jeunes. Consciente du fait que les problèmes de mobilité peuvent être l'affaire de toute génération, la Municipalité a étendu le dispositif sans plafond d'âge. Les autres conditions d'accès à la bourse au permis sont consultables dans Mes démarches.